# Ventes sur offres et ventes aux enchères Comment ça marche?

Amédée Roueche

## Présentation devant le club philatélique de Delémont et environs le jeudi 27 janvier 2009

- 1. Préambule
- 2. Les ventes sur offres, avantages
- 3. Les ventes aux enchères, avantages
- 4. Conditions générales, commissions et autres frais
- 5. Echelle d'enchères
- 6. Catalogues, comment les lire
- 7. Comment enchérir, ordres d'achat (ventes aux enchères et sur offres), déroulement de la vente aux enchères publiques
- 8. Commissionnaires
- 9. Vos droits

#### **Préambule**

Les ventes aux enchères et autres ventes sur offres sont les moyens les plus judicieux afin d'acquérir du matériel philatéliques. Elles sont le plus juste reflet du marché à un moment donné.

Le marché international de la philatélie est vaste et le marché suisse est bien pourvu dans ces deux domaines, souvent méconnus du grand public et même de la plupart des philatélistes...

Il faut bien reconnaître que des aprioris découragent les collectionneurs de s'aventurer dans l'univers des enchères. Pour les Romands, il y a bien entendu la barrière de la langue qui joue un rôle non négligeable. La plupart des ventes ont lieu en Suisse alémanique et les catalogues sont rédigés en allemand. Dans une moindre mesure, il existe toutefois des ventes en Suisse romande, avec des catalogues rédigés en français, mais aussi en anglais, eh oui, même à Genève!

Au fil des ans, ces maisons spécialisées acquièrent une réputation auprès des acheteurs. Aussi, il est judicieux de se faire conseiller par des personnes averties avant de se lancer. D'où la présentation de ce soir.

Ces ventes sont le reflet du marché de la philatélie. Les prix réalisés lors de ces ventes sont les références les plus sûres et représentent bien la valeur réelle du moment.

#### Les avantages des ventes sur offres

- Catalogue détaillé, la plupart du temps en quadrichromie
- > Possibilité d'examiner les lots avant la vente
- Possibilité de comparer les prix de vente obtenus dans des ventes précédentes afin d'établir une fourchette de prix réaliste
- Limiter ses mises en fonction des objets recherchés pour compléter sa collection
- Possibilité de limiter le total de ses mises, par exemple en indiquant (pas au-delà de 300 francs), ce que n'offre pas les ventes en salle
- ➤ Attacher un lot que l'on veut absolument en indiquant un prix plus élevé que le prix du marché. Attention toutefois, ceci n'est pas sans danger, car on peut se trouver en concurrence avec un autre enchérisseur qui a également surenchéri
- ➤ La remise de son ordre d'achat peut se faire par la poste, par fax ou en main propres. Les personnes connues du vendeur peuvent également transmettre une offre via internet. Dans ce cas, s'assurer que le courriel est bien arrivé à destination en téléphonant par exemple
- Obtenir des délais de paiement, ou paiements par tranches (à convenir avant d'enchérir)

Les ventes sur offres sont un moyen très pratique pour les collectionneurs. La réputation de l'entreprise joue ici un rôle important au plan de la confiance.

Celles qui ne sont pas sérieuses sont très rapidement mises sur la touche par les collectionneurs.

### Les avantages des ventes aux enchères (vente en salle)

- > Possibilité d'examiner les lots avant la vente
- Possibilité de comparer les prix de vente obtenus dans des ventes précédentes afin d'établir une fourchette de prix
- Limiter ses mises en fonction des objets recherchés pour compléter sa collection
- > Suivre l'enchère et enchérir dans la salle, par Internet (de plus en plus utilisé), voire par téléphone. Dans ce dernier cas, il y a lieu d'informer la maison de vente quelques jours avant la vente
- Possibilité de convenir de modalités de paiement avant l'ouverture de la vente
- Prendre possession des lots après la vente, contre paiement ou sur facture lorsque le client est connu ou s'il possède de bonnes références

Les grandes ventes sont également accessibles aujourd'hui via Internet, possibilité de miser directement depuis son ordinateur, ce qui évite de longs déplacements et les frais inhérents.

Attention toutefois aux ruptures de liaison!

#### Les conditions générales

(vente Giorgino, Bienne)

#### Conditions de la vente aux enchères

- 1.La vente aux enchères est volontaire et publique, contre paiement comptant.
- L'adjudicateur se réserve le droit de retirer des lots, de les partager, de les grouper ou, en cas de malentendu, de les crier à nouveau.
- 3. Les lots sont décrits consciencieusement, sans engager toutefois la responsabilité de l'adjudicateur.
- 4. L'adjudicateur peut, sans en justifier le motif, refuser des offres écrites, exclure un acheteur de la salle ou ne pas tenir compte de ses offres
- Les prix de départ sont des prix minimums en francs suisses.
- 6. En sus du prix d'adjudication, il sera perçu une commission de 19 % ainsi que les frais d'expédition éventuels. La TVA de 7,6 % sera calculée et perçue sur la totalité du montant. Chaque lot est attribué au plus offrant. Les offres écrites sont traitées consciencieusement et dans l'intérêt du client (prix de la mise immédiatement inférieure majorée d'un échelon d'enchère). En cas d'offres égales, la première a la priorité.
- 7. L'adjudication engage personnellement l'acheteur. Les lots adjugés dans la salle sont à régler en espèces. Les clients ayant misé par écrit qui ne sont pas connus de l'adjudicateur ou qui ne disposent pas de références sérieuses recevront une facture préalable. Toutes les factures doivent être réglées dans les 10 jours à dater de l'expédition. En cas de retard, un supplément de 5 % sera exigé plus un intérêt de 1 % par mois entamé. Le montant de la facture sera encaissé par voie légale.

- 8. Les lots restent propriété de l'adjudicateur jusqu'au règlement intégral de la facture.
- 9. Les lots ne peuvent être retournés qu'en cas de justification valable parvenant dans les 10 jours à dater de la remise des lots respectivement de leur expédition. L'expertise ultérieure d'un lot est à la charge de l'acheteur et n'entraîne aucune prolongation du délai de paiement.

Aucune réclamation ne sera acceptée dans les cas suivants:

- lots avec attestation, avis de constatation, etc.:
- lots avec défauts mentionnés (charnière, gomme défectueuse, fente ou déchirure, pli, etc.) ou lots photographiés pour ce qui a trait aux marges, à la dentelure ou à l'oblitération;
- lots dont l'état d'origine a été modifié ;
- lots comportant 3 timbres ou plus, de même que ceux composés de plus d'une lettre, carte, document, etc.
- Les signatures des experts officiels suisses ne sont pas considérées comme une modification à l'état du timbre.
- 11. Pour de prétendues falsifications ou réparations, l'acheteur a six mois à dater du jour de la vente pour prouver celles-ci au moyen d'une attestation d'un expert reconnu.
- 12.Le for pour tout différend est Bienne et le droit applicable le droit suisse.

Dernier délai pour la réception des offres écrites : deux jours avant la vente, 12 h. 00.

Ces conditions générales peuvent variées d'une maison à l'autre, notamment en ce qui concerne les taux de commissionnement, la facturation ou non de la TVA et autres frais, par ex. frais d'envoi

#### Echelle d'enchères

En fonction de l'augmentation de l'enchère, la criée augmentent par paliers, selon certains critères propres à la maison de vente.

Il en est de même des ventes sur offres.

#### **Exemple (vente aux enchères Giorgino, Bienne)**

```
10.- jusqu'à
                              500.- dès 5'000.-
               200.-
                            1'000.- dès
 20.- dès
               200.-
                                         10'000.-
 50.- dès
              500.-
                            2'000.- dès 20'000.-
100.- dès
            1'000.-
                            5'000.- dès 50'000.-
200.- dès
                           10'000.- dès 100'000.-
             2'000.-
```

#### Catalogue



#### Déroulement de la vente

- Se faire connaître en se présentant à la réception.
  On vous fera remplir une fiche comportant votre identité et vos éventuelles références si vous n'êtes pas connu (le club auquel vous appartenez, son président, un expert, un membre du comité central ou une personne connue de la maison); on vous remettra un numéro qu'il y aura lieu de lever pour enchérir.
- Visite des lots avant la vente se rendre dans la salle réservée à cet effet avec votre numéro et la liste des lots que vous souhaitez examiner (vous gagnerez du temps); une place sera mise à votre disposition.
- Salle d'enchères des places assises, parfois avec table vous permettent de vous installer à votre aise ; le commissaire priseur décline les lots selon l'ordre des numéros du catalogue, dans les vente importantes, la salle est dotée de haut-parleurs et d'écrans qui vous permettent de visualiser encore une fois le lot et son numéro : la criée s'opère en allemand, voire en dialecte, mais c'est plutôt rare, dans certaines ventes les cartes d'enchères des non-germanophones sont munies d'un signe distinctif; en cas de doute n'hésitez pas à interpeler le commissaire priseur, pas trop souvent quand même; lors de l'adjudication, le commissaire priseur vous pointera de sa main et lira votre numéro ; inscrivez le montant atteint par votre enchère, cela vous servira de contrôler votre facture lors de la remise des lots.

#### **EXEMPLE D'ORDRE D'ACHAT**

Briefmarkenauktionen – Giorgino – ventes aux enchères Quai du Bas 41 CH-2501 Bienne Tel. 0041 (0)32 322 94 91 Fax 0041 (0)32 322 95 62

vente aux enchères, Hôtel Elite Bienne samedi, 27 septembre 2008

#### ORDRE D'ACHAT VERSTEIGERUNGSAUFTRAG

Briefmarkenauktion, Hotel Elite Biel Samstag, den 27. September 2008

Nom / Name  Rue / Strasse  Date / Datum  E-Mail			Prénom / Vorname			
			Lieu / Ort			
Lot No Los Nr.	Offre en CHF Gebot in CHF exkl. 19% +TVA ohne 19% + MwSt	Lot No Los Nr.	Offre en CHF Gebot in CHF exkl. 19% +TVA ohne 19% + MwSt	Lot No Los Nr.	Offre en CHF Gebot in CHF exkl. 19% +TVA ohne 19% + MwSt	
-						

Remise des lots, après enchères, 15 minutes environs après votre dernière enchère, vous pouvez vous rendre à la caisse afin de récupérer les lots qui vous reviennent, obtenir une facture détaillée et convenir des modalités de paiements (cash, facture avec BVR, carte de crédit (attention à la majoration), ou carte de débit ; vous devez contrôler attentivement les lots qui vous sont remis, si tous les documents sont bien là, si la facturation est correcte et conforme à vos enchères (faire particulièrement attention aux lots qui contiennent une collection ou plusieurs documents)

Une fois que vous avez quitté la caisse, il est trop tard de prétendre qu'il vous manque des documents. Attention donc à cette dernière phase de contrôle!

#### **Commissionnaires**

Les commissionnaires sont des intermédiaires qui représentent les intérêts des acheteurs lors de ventes aux enchères ou sur offre.

Ils agissent sur mandat précis de l'acheteur moyennant une commission calculée sur le montant de l'enchère. Cette commission s'ajoute bien entendu aux autres frais.

En principe la commission est de 2% sur le prix d'adjudication, mais au minimum 20 francs, ceci pour les lots seuls. Pour les collections en albums ou classées par enveloppes ou cartons, compter 80 francs de l'heure (Tarifs appliqué par Hanspeter Tahlmann)

Monsieur <u>Hanspeter Tahlmann</u> est une personne compétente, méticuleuse et de toute confiance. Il bénéficie d'une grande expérience, de vastes connaissances. Il est actif en Suisse, et à l'étranger. Je peux vous le recommander chaleureusement. Voici ses coordonnées :

Hanspeter Tahlmann Langrütistrasse 9 CH-8820 Wädenswil

**2** 044 780 61 63, ou 044 780 60 67

FAX: 044 780 50 78

#### Vos droits

- Les conditions générales font foi, elles régissent le déroulement et toutes les modalités de la vente
- Lorsque le lot ne correspond pas à la description du catalogue, le lot peut-être refusé conformément aux conditions générales
- Lorsqu'une attestation ou un constat est établi par un expert, et que malgré cela un doute subsiste, le timbre ou le document peut être expertisé par un autre expert de votre choix
- Dans un tel cas, il est judicieux d'en informer la maison de vente. Toutefois, le délai d'attente de la contre-expertise ne justifie pas le non paiement de la facture. Si vos doutes sont justifiés, le montant de celle-ci vous sera restitué conformément aux conditions générales

Il est donc nécessaire de lire correctement et attentivement les conditions générales avant d'effectuer une enchère. Si un doute subsiste, n'ayez pas peur de demander une explication à la maison qui procède à la vente